

## Tribunal de proximité -condamnation aux dépens

Par kristelie
bonjour
suite à un litige avec un garage automobile suite a des dégradations sur le bas de caisse de mon véhicule , je me retrouve devant le tribunal de proximité. Je n'ai pas pris d'avocat faute de moyen et de droit à une aide pour en prendre un mais la partie adversaire oui. Dans ces conclusions l'avocat demande à ce que je sois condamné aux dépens 1500? ( pour un préjudice à 1600? sa semble beaucoup) . Comme je ne pas prendre le risque de perdre 1500 ? je souhaiterai savoir si j'abandonne la procédure est ce que je peux être condamné à payer les dépens quand même ou les frais d'avocat. et comment je dois procéder , je vous remercie par avance pour votre aide
cordialement
Par ESP
Bonjour Il serait étonnant que l'avocat adverse ait travaillé gratuitement Mais êtes-vous sûr de perdre cette procédure ?
Par kristelie
non mais bon le risque est grand . J'aimerais négocier mais apparemment comme je ne suis pas avocate il ne peut pas me parler C'est quand même gonflé de me demander aux perdants de payer l'avocat quand la procédure permets de se représenter soit -même .
Par kristelie
désolée i étais dans mes pensées i'ai oublié de vous remercier pour votre réponse